



## Litige avec l'operateur sfr

Par **leloup25bis**, le **28/02/2013** à **15:53**

Bonjour,

Je vais résumer la situation le plus brièvement possible.

22/12/2008 abonnement SFR adsl.

19/04/11 ouverture chez un autre opérateur ligne adsl et résiliation adsl SFR

06/05/2011 résiliation de votre offre de présélection reçue après demande de résiliation de l'abonnement adsl.

17/05/2011 reçu de la documentation pour la restitution du matériel SFR.

24/05/11 courrier envoyé à SFR car après différents coups de téléphone, le courrier de résiliation ne leur est pas parvenu...!!!

25/05/12 retour par la poste de l'équipement SFR.

Visite à ma banque pour arrêter prélèvement automatiques SFR.

En Mai portabilité de mes n° de portable vers un autre opérateur, puis résiliation automatique des lignes par cet opérateur.

09/06/11 résiliation anticipé ligne portable n°1 payé.

13/06/11 lettre de contestation débiteur de SFR

16/06/11 résiliation anticipé ligne portable n°2 payé

05/07/11 facture abonnement adsl reçu SFR.

29/07/11 lettre de contestation de paiement envoyé à SFR. Papier de restitution de matériel joint à ce courrier et expliquant les nombreux coups de téléphone donnés et les réponses reçues.

05/08/11 courrier SFR me demandant la somme des 3 derniers mois adsl.

09/08/11 courrier SFR disant bien avoir reçu courrier de résiliation et annulation des sommes dû depuis le 30/05/11 jusqu'au 22/07/11

10/08/11 lettre manda reçu me demandant de téléphoner à un numéro d'une société de recouvrement (A). Explication avec la personne et lui demandant de bien vouloir contacter SFR pour plus amples compléments car tout devait être à ce jour ok suivant les courriers

reçu.

11/08/11 courrier de cette même société de recouvrement (A) avec une somme xxx qui ne correspondait à rien. Avec une mention disant à défaut ma ligne sera définitivement résiliée!!!! Elle l'était déjà...

14/08/11 lettre SFR disant bien avoir pris en compte ma demande de résiliation.

16/08/11 lettre d'une autre société de recouvrement (B) pour le compte de SFR d'une somme YYY maintenant pour les comptes de facturation de SFR MOBILE. Comptes payés et régularisés les 9 et 16/06/11!!!!

06/09/11 facture SFR adsl me demandant la somme d'un règlement équivalent à un moi d'adsl.

10/09/11 lettre de la société de recouvrement (B) me disant qu'il m'avait envoyé un courrier le 16/08/11, que je n'avais pas payé et que je devais payer la somme de ZZZ!! Oui la somme n'était pas la même. Je n'y comprenais plus rien.

21/09/11 lettre de la société de recouvrement (B) avec mise en demeure sous 48h pour la somme ZZZ

10/10/11 lettre huissier de justice me demandant la somme ZZZ, suite à la demande de la société de recouvrement (B)

02/11/11 courrier de facilité de paiement envoyé par la société de recouvrement (B)

Finis la plaisanterie, j'ai envoyé un courrier au médiateur des communications électroniques à Paris avec photocopie de tout le dossier.

18/11/11 lettre d'une troisième société de recouvrement (C) pour une somme WWW. Sinon ils reprendront leurs poursuites. Je sais il faut suivre, mais c'est la réalité.

A savoir que le médiateur des communications a pris ma demande en considération et s'occupait de mon dossier.

06/12/11 facture SFR avec le solde restant dû égal au montant prochainement remboursé. Ce montant étant encore différent de ceux m'étant demandé par les différents organismes.

21/11/11 courrier de SFR me disant ne plus rien leur devoir suite à la requête adressée au médiateur des communications téléphoniques. Merci à cet organisme.

Aujourd'hui, pour être plus précis 20/02/13, je reçois un courrier d'un huissier de justice pour une somme dû à SFR. Un autre huissier différent des autres biens sûrs. Je suis convoqué à 489km de mon domicile au 01/03/13 avec en cas d'impossibilité contacté moi au 00.00.00.00.00. Je sais aussi que SFR m'a inscrit sur une liste noire qui m'interdit de pouvoir avoir un abonnement téléphonique. Je l'ai appris en voulant mettre mon beau-fils sur mon abonnement.

Je n'ai pas eu de relance de SFR avant ce courrier.

Dois-je porter plainte pour contre (X)? Dois-je recontacter le médiateur? Puis-je demander des dommages pour harcèlement? Sachant qu'avec 4 enfants je ne puis avoir accès à des dépenses judiciaires. Merci pour vos lumières

Par **CPAJOT**, le **07/03/2013** à **14:53**

Bonjour,

J'aimerais savoir quel est le délai de prescription d'une dette contractée auprès d'un opérateur de telecoms ?

Ce dernier omet de me facturer pendant 4 années. Il réclame aujourd'hui le recouvrement de ses services sur la période suscitée. Est-il en droit de le faire ?